

AVIS du SRP

- Les « Avis du SRP » sont datés, ce qui signifie qu'ils sont révisables en tant que de besoin, dès que le contexte politique, technique ou économique est durablement modifié.
- Le SRP, fidèle à sa politique, n'a pas de jugement de valeur à porter sur les produits nouveaux et se revendiquant innovants mis sur le marché. Il est par contre de la responsabilité de ses membres d'informer l'ensemble des parties prenantes sur l'**aptitude au recyclage opérationnel** des produits qui revendiquent ces innovations.
- Pour le SRP, cette notion d'aptitude au recyclage opérationnel (ou « **recyclabilité opérationnelle** ») est essentielle. En effet, un produit en fin de vie peut être recyclable en théorie (voire en laboratoire) mais pour différentes raisons (absence de débouchés pérennes, volumes de déchets trop faibles, coûts rédhibitoires ...) il n'est ni industriellement ni économiquement viable d'envisager de le recycler dans les conditions techniques et économiques actuelles de la régénération et du marché.

Les emballages ménagers en PS

(DECEMBRE 2016)

Un peu d'histoire

- Les emballages ménagers en PS constituent un flux hétérogène composé de pots de yaourts en PS ou XPS (50%) et de barquettes en PS, XPS ou PSE.
- Ce flux, depuis l'origine de la collecte séparée des emballages ménagers, ne faisait pas partie des consignes de tri des emballages plastiques qui visaient essentiellement les bouteilles et flacons.
- Lors de la mise en place de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri, le flux PS est apparu comme suffisamment important pour mériter d'être recyclé mais pas assez pour être trié séparément. Il a donc été admis que ce flux PS était miscible avec le flux mixte historique PEHD / PP.
- Le marché de l'emballage ménager est un marché évolutif : en particulier remplacement croissant du PEHD par le PET et du PS par le PP...
- Cette évolution se répercute naturellement dans la composition du flux PEHD / PP / PS collecté dans le cadre de la **REP emballages ménagers**, et l'Observatoire de la Qualité, mis en place depuis près de deux ans par le SRP, constate actuellement la composition moyenne suivante :
 - PEHD (bouteilles + pots / barquettes) : 58%
 - PP (pots / barquettes + bouteilles) : 32%
 - PS (pots / barquettes) : 3.5%

Les problèmes des régénérateurs

- Le PS est un styrénique, totalement incompatible avec les polyoléfinés qui sont le PEHD et le PP. Il doit être parfaitement éliminé afin de permettre la production de MPR R-PEHD* et R-PP* répondant aux attentes du marché aval. Les particules de PS

présentes dans ces MPR constituent autant d'impuretés qui entraînent des risques de trous ou de délamination dans les articles fabriqués avec ces MPR.

***Nota :** Tant que le PP représentait 5 à 8 % du flux mixte PEHD / PP, la régénération « en mélange » était possible. Avec des taux de PP supérieurs à 30%, ce n'est plus possible et les régénérateurs ont dû se résoudre à procéder à un sur-tri pour séparer PEHD et PP (ce qui implique en particulier une opération de décompactage pour trier efficacement les barquettes).

- Le nécessaire sur-tri pratiqué par les régénérateurs pour séparer les flux PEHD et PP ne permet pas de trier efficacement le flux PS pour diverses raisons :
 - ✓ Les emballages PS, majoritairement de petite taille, sont très imbriqués dans les bouteilles, pots et barquettes de plus grande dimensions en PEHD et en PP.
 - ✓ Le PS est par nature friable et a tendance à se morceler lors des opérations mécaniques liés au sur-tri
 - ✓ Plusieurs variétés de PS ont des densités inférieures à 1 comme le sont celles du PEHD et du PP ce qui rend inefficaces tous les tris densimétriques
- Pour honorer les divers cahiers des charges de leurs clients en MPR R-PEHD et R-PP, les régénérateurs doivent donc éliminer le PS de leurs MPR ce qui se traduit inévitablement par :
 - ✓ Un renforcement des équipements et des opérations de sur-tri
 - ✓ Une perte de rendement matière
 - ✓ Une augmentation des volumes de déchets à éliminer et des coûts afférents
- Les régénérateurs qui suivent et participent aux efforts de R&D de la profession pour trouver des débouchés au flux PS issu des emballages ménagers (en particulier tests réalisés en Europe d'introduction en faible quantité dans des flux de PS d'autres origines), constatent qu'**à ce jour il n'y a pas de filière opérationnelle et qu'il subsiste de nombreux freins à son émergence :**
 - ✓ Faiblesse des volumes
 - ✓ Existence de différents types de PS (PS, XPS et PSE) dont les processus de régénération et les débouchés sont différents.
 - ✓ Forte présence de multicouches : PS, XPS, PE...
 - ✓ Forte présence d'étiquettes non décollables sur les pots de yaourts.

Les propositions des régénérateurs

- Les centres de tri doivent être contraints soit à éliminer le PS du flux mixte PEHD / PP soit à le trier séparément (nouveau flux) afin de permettre aux régénérateurs de préserver le marché actuel* des MPR R-PEHD et R-PP.

***Nota :** Les filières R-PEHD et R-PP ont en effet atteint leur taux de dilution acceptable (non conformités liées à la présence de PS).

- Les éco-organismes de la REP Emballages doivent exclure la fraction PS des standards visant les nouveaux flux considérés dans le cadre de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri. Cette exclusion devra être maintenue tant que des processus de tri / sur- tri efficaces et qu'une filière de recyclage opérationnelle n'auront pas été identifiés et mobilisés.